

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Chantal Mainville		Date d'inspection Le 28 octobre 2026
Nom de l'établissement Garderie l'Univers des Petits		Numéro de permis 1081020
Adresse 150 rue Bellechasse Paquetville NB E8R 1M8		Numéro de téléphone (506) 764-2978
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 21	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

<p>Commentaires généraux</p> <p>La visite de l'établissement a été effectuée en après-midi dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de la visite, le ratio éducatrice-enfants respectait les exigences réglementaires en vigueur. À la suite de la vérification de dix dossiers d'enfants, il a été confirmé que ceux-ci sont complets. Les profils des enfants ainsi que l'ensemble des formulaires requis sont remplis de façon conforme, lisible et signés lorsque requis.</p> <p>Une discussion a eu lieu avec l'exploitante concernant certaines difficultés relatives aux formations obligatoires. Afin de lui offrir un soutien approprié, elle a été orientée vers l'agente pédagogique, qui a communiqué avec elle par téléphone afin de la guider et de répondre à ses questions.</p> <p>Les formulaires de consentement présents dans les dossiers des enfants ont également été vérifiés. Tous les documents étaient complets, conformes aux exigences réglementaires, dûment signés par le parent ou le tuteur et datés de façon appropriée.</p> <p>Un registre des incidents mineurs est tenu à jour. Les parents sont informés des incidents survenus et signent le registre afin de confirmer que la communication a bien eu lieu.</p> <p>À mon arrivée, plusieurs enfants étaient en période de sieste, tandis que certains enfants qui ne souhaitent pas dormir participaient à des activités extérieures sous supervision. Graduellement, les enfants se sont réveillés et les éducatrices ont accompagné leur transition vers la suite des activités de la journée de façon calme et respectueuse de leur rythme.</p>
--

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 28 octobre 2026

Date

original signé par
Chantale Mainville

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"